

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-huit le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt septembre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

PROCEDURE DE  
DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC  
RELATIVE A LA  
GESTION DES  
MARCHES  
COMMUNAUX --  
CONSULTATION,  
POUR AVIS, DE LA  
COMMISSION  
CONSULTATIVE  
DES SERVICES  
PUBLICS LOCAUX  
(CCSPL).

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Johanna BERREBI par Madeline DA SILVA, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Marlène UZAN, Malika DJERBOUA par Claude ERMOGENI, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Delphine PUIPIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Sandie VESVRE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

#### ABSENTS :

Christophe RINGUET, Georges AMZEL.

#### SECRETAIRE :

Marlène UZAN

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20180926-D89-18-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2018  
Date de réception préfecture : 28/09/2018

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**OBJET : PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DES MARCHES COMMUNAUX – CONSULTATION, POUR AVIS, DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL).**

**LE CONSEIL,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.1411-1 et suivants,

**VU** la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

**VU** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession,

**VU** la délibération D53/14 du 9 avril 2014 relative à la création et la composition de la CCSPL,

**VU** la convention de délégation de service public pour la gestion des marchés communaux conclu avec la société SEMACO, dont le terme est fixé au 31 août 2019,

**CONSIDERANT** l'obligation faite à l'assemblée délibérante, en application de l'article L.1413-1 du CGCT, de solliciter l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux avant même qu'elle se prononce sur le principe de la future délégation,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à convoquer ladite commission à cet effet,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** **SOLLICITE** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le projet de renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion des marchés communaux de la ville des Lilas.

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à convoquer la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Délibération votée par :

19 Voix pour

Voix contre

Abstention

NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **28 SEP. 2018**
- et de son affichage le **02 OCT. 2018**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20180926-D89-18-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2018  
Date de réception préfecture : 28/09/2018